

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

LES PARTICIPANTS

⇒ **Les représentants des communes**

- Xavier CADORET, maire de Saint-Gérand-le-Puy, président de la CDPPT de l'Allier, membre titulaire.
- Gilles BERRAT, maire de Varennes-sur-Têche, président de la communauté de communes de Le Donjon Val Libre, membre titulaire.
- Joël LEFEBRE, conseiller municipal de Domérat, membre titulaire.

⇒ **Les représentants du Conseil Départemental**

- Monsieur Pascal PERRIN Conseiller Départemental, membre titulaire.

⇒ **Les représentants des communes comportant une zone urbaine sensible**

- Henri MALAVAUD, conseiller régional, membre titulaire.

⇒ **Les représentants de la Préfecture de l'Allier**

- Jean-Luc GALLAND, coordinateur général des missions, développement local et suivi budgétaire des politiques d'intervention de l'Etat.

⇒ **Les représentants de La Poste**

- Magali DETRILLE, déléguée départementale du Groupe La Poste.
- Daniel BOUCULAT, délégué aux relations territoriales du Groupe La Poste.

⇒ **Secrétariat**

- Daniel BOUCULAT, délégué aux relations territoriales du Groupe La Poste.

LES ABSENTS EXCUSES

⇒ **Les représentants des communes**

- Michel GUYOT, maire de Saint Germain des Fossés, membre titulaire.

⇒ **Les représentants des communes comportant une zone urbaine sensible**

- Bernadette RONDEPIERRE, conseillère régionale, membre titulaire.

⇒ **Les représentants du Conseil Départemental**

- Monsieur Frédéric AGUILERA, Vice-Président d Conseil Départemental, membre titulaire.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption du compte rendu de la CDPPT du 26 JUIN 2015**
- 2- Compte-rendu de la réunion des Présidents de CDPPT**
- 3- Suivi et programmation du Fonds de Péréquation**
- 4- Actualité RESEAU : nouvelle carte des secteurs, concertations, adaptations**
- 5- Actualité COURRIER**
- 6- MSAP : Point sur l'avancement du projet.**
- 7- Nouveau partenariat : relais ESS, mutualisation innovante.**
- 8- Questions diverses**

1. Adoption du compte rendu de la CDPPT du 26 JUIN 2015

Le compte rendu est adopté et signé par le président et le secrétaire.

Xavier CADORET présente l'ordre du jour.

2. Compte-rendu de la réunion des Présidents de CDPPT:

La transformation de La Poste n'est pas achevée. Il faut les intégrer et trouver les moyens de s'adapter.

La stratégie numérique de La Poste est un aspect encore méconnu de l'Entreprise. Son activité repose très largement sur l'humain mais fait appel à des outils de plus en plus sophistiqués.

Le numérique est l'un des axes les plus visibles de la transformation mais il n'est pas le seul. La Poste doit aussi poursuivre son développement international, notamment avec GeoPost, et continuer la modernisation de La Banque Postale. Ces évolutions sont indispensables et devront s'accélérer, pour compenser la baisse continue du volume du courrier.

En se transformant, La Poste acquiert une nouvelle légitimité et une nouvelle puissance pour être aux côtés des élus dans les territoires. La presse relaie régulièrement des initiatives mises en œuvre dans les régions, notamment les nouvelles maisons de services au public.

La Poste a fait le choix stratégique de rester présente et active dans les territoires. Rien ne peut toutefois se faire sans les élus. Sans un travail en commun, les dispositifs mis en place échoueront. Pour atteindre les objectifs qui ont été fixés et répondre aux attentes de la population, il est indispensable de mutualiser les efforts, que ce soit dans les milieux ruraux ou urbains, dont les zones prioritaires.

Des tables rondes ont permis aux Présidents des CDPPT d'échanger, sur nombre de sujet dont les Maisons de services au public.

Le Président WAHL a conclu en précisant qu'il semble encore prématuré d'évoquer le prochain contrat. Le rapport de l'ARCEP met en évidence le coût de la mission de service public, mais La Poste devra apporter des preuves concrètes de ses actions en faveur du développement des territoires et s'appuyer sur ces expériences pour négocier.

3. Suivi et programmation du Fonds de Péréquation:

Le bilan final 2014 :

- **PART A :** Indemnités et rémunérations des partenaires : réalisé 948 667 € pour 958 680 € provisionnés.
- **PART B :** Amélioration de l'accès aux services postaux : Réalisé 623 566 € dont 117 065 € pour le numérique et pour une dotation de 587 648 € dont 176 294€ numérique.
- **PART C :** Fonctionnement et évolution des bureaux de poste en zone rurale : Dotation et réalisé à 973 329 €.

Reports et programmés à fin septembre 2015 :

B3 Après discussion, le principe d'une participation de 800€ par site éligible au WIFI est validé, sous réserve de partenariat avec le CD03 qui devra être porteur du projet (reprise expérimentation WIFI63).

A charge pour D. BOUCULAT et le Président de la CDPPT de rencontrer les élus du CD03 pour étudier la faisabilité.

B3.1.1 Renouvellement matériel informatique partenariat

À BOUCE, CHATEL MONTAGNE, ESCUROLLES, JENZAT, LA PETITE MARCHE, PIERREFITE SUR LOIRE, SAINT-GERMAIN-de-SALLES, SAINT-LEON, THENEUILLE, TREZELLES, URCAY, VAUX, VOUSSAC

Soit 13 x 400€ pour un total de 5 200€

B3.1.2 Nouveaux équipements tablettes APC

À BILLY - CHARROUX - ECHASSIERES - ETROUSSAT- ISSERPENT - JENZAT- ESCUROLLES - COGNAT LYONNE - SAINT GERMAIN DE SALLES - SAINT LEON - SAINT VICTOR - TREIGNAT - TEILLET ARGENTY - URCAY- VALIGNY - VIPLAIX

Soit 18 x 1 800€ pour un total de 32 400€

B3.1.3 Informatisation et formation des RP

L'équipement informatique est demandé pour le RELAIS POSTE de MAGNET par le président de la CDPPT

Soit 1800€

ALLIER**B3.1.4 Nouveau système d'Information dédiés aux partenariats**

Il s'agit des frais de développement liés aux nouvelles versions d'Arise en APC.

- nouveau forfait en 2015 : 128 €
- nouveau périmètre : 69 APC/RP en 2015
Soit 69 x 128 € pour un total de 8 832 €

B3.1.5 Maintenance partenariats :

Concerne toutes les APC informatisées et RP informatisés
Soit 69 x 500 € pour un total de 34 500 €

B3.1.6 Connexion réseau :

Concerne les APC et RP avec contrat ADSL La Poste
Soit 69 x 300 € pour un total de 20 700 €

B3.3 Provision pour création de deux bureaux ESCI (sans argent au guichet), à Montluçon République et Cusset (travaux programmés en 2016):

B3.3.1	Travaux ESCI	2 x 93 000€ =	186 000€
B3.3.2	ESCI - Installation automate	2 x 31 000€ =	62 000€
B3.3.3	Coût annuel de gestion opérationnelle ESCI	2 x 12 000€ =	24 000€

B4 **Provision pour création de MSAP** 42 000€

B4 Formation du personnel de remplacement APC/API :

Saint-Bonnet-De-Tronçais 800 €

B4.2 Concours à la rénovation d'APC/API

- GIPCY 12500,00€ HT - TEILLET-ARGENTY 12298,31€ HT

B6 Communication :

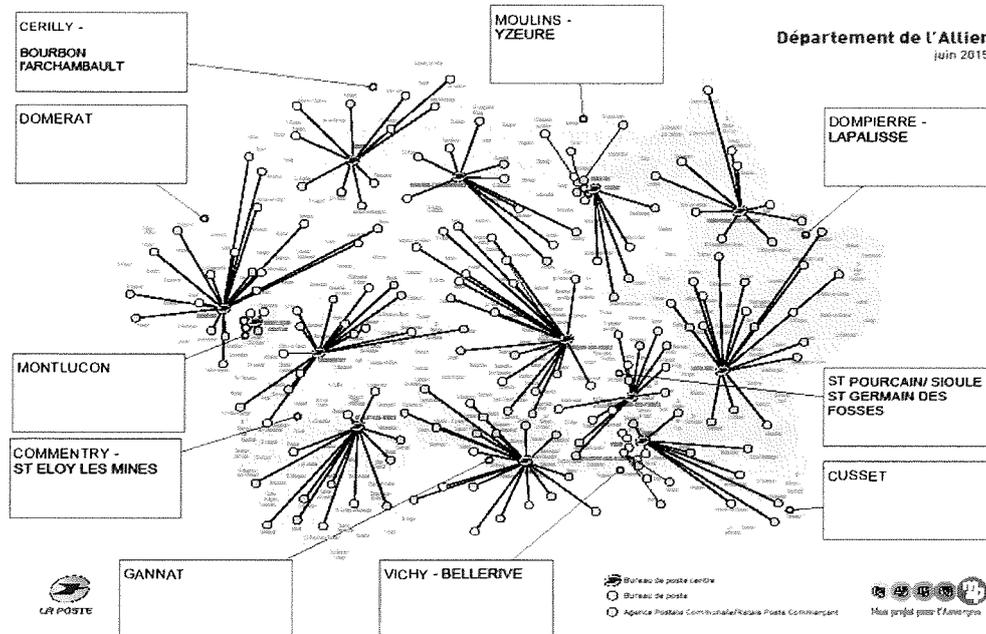
Création d'une plaquette d'information sur les partenariats 2015, à réaliser par D. BOUCULAT : provision 500€

Les membres de la CDPPT charge D. BOUCULAT de rencontrer les référents de l'Etat (coordonnées transmises par M. GALLAND) pour les quartiers prioritaires des trois agglomérations de l'Allier ; pour rechercher les associations en capacité de réaliser de la médiation sociale en bureau de poste. Provisionner les sommes nécessaires à la réalisation de ces médiations.

Part C : *pour information :* Saint-Bonnet-De-Tronçais 8 290.55€ TTC
Créchy 20 000 € TTC

4. Actualité RESEAU : ALLIER nouvelle carte des secteurs, concertations, adaptations

Carte du RESEAU au 1^{er} janvier 2016.



Les APC de POUZY-MESANGY et de BESSON sont ouvertes.

Les Agences Postales Communales de Créchy, Hérisson et La Chapelaude vont ouvrir leurs portes en novembre et décembre 2015.

Les élus de Ferrières sur Sichon ont délibéré pour une évolution de la présence postale en APC en 2016. Validation par la Ville de Vichy pour remplacer Vichy Pont d'Europe par deux RPU

Un point est fait sur les concertations en cours, Vichy-Bellerive, Montluçon Bien-Assis, Yzeure, Saint-Menoux, Chevagnes, Beaulon, Garnat/Engièvre, Le Vernet.

Les nouveaux horaires des bureaux de poste de MONTLUCON sont effectifs.

5. Actualité COURRIER :

- Présentation COMMUNES NOUVELLES et ADRESSE :

Une compétence des communes : la dénomination des rues et le numérotage des maisons et immeubles sont des mesures d'ordre et de police générale qui incombent aux autorités municipales (article L2213-28 du code général des collectivités territoriales)

Conséquences des fusions de communes :

Homonymie des voies : une même adresse pour plusieurs lieux physiques.

Les habitants sont attachés au nom de leur ancienne commune et souhaitent pouvoir conserver la mention de celle-ci dans leur adresse.

Pour vous aider à régler ses difficultés, La Poste et vous pourrez également utiliser le nouveau service dédié aux communes : adresse.data.gouv.fr

6. MSAP : Point sur l'avancement du projet:

Xavier Cadoret informe la CDPPT que l'avenant au contrat de présence postale territoriale n'a pas été validé, il est cependant acté que la part de financement des collectivités sera pris en charge par le fonds de péréquation.

Monsieur GALLAND rappelle que pour les années 2015 et 2016, le financement des MSAP dans les bureaux de poste sera bien de 50% par le fonds de péréquation, 25% par l'état et 25% par les opérateurs.

Les MSAP d'initiative communautaire dont la communauté de commune rémunère le personnel et finance 50% du projet, l'Etat et les opérateurs finançant 25% chacun du coût de fonctionnement.

La labélisation sera assurée par le Préfet dans le respect du cahier des charges.

Cela implique qu'un minimum d'opérateurs s'engage, que l'agent d'accueil de la MSAP connaît les interlocuteurs et est en relation avec eux.

Il devra y avoir complémentarité avec le réseau existant de MSAP/RSP ; distance minimale de 20 minutes entre les différentes maisons.

La démarche actuelle est intercommunale ; il faudra donc harmoniser la démarche, la Poste étant plus orientée commune. La maison de services publics doit être portée par le territoire.

L'offre de service MSAP de La Poste a été présenté aux élus de : AINAY LE CHATEAU - BEAULON (courrier du Maire au Président CDPPT) en recherche d'opérateurs - NOYANT D'ALLIER en recherche d'opérateurs - VALLON EN SULLY.

Une réunion se tiendra cet après-midi en préfecture, avec tous les opérateurs et La Poste.

7. Nouveau partenariat : relais ESS, mutualisation innovante.

Une convention est remise aux participants.

Parmi les communes actuellement en concertation, Saint-Hilaire pourrait être concerné par ce type de partenariat, du fait de la présence d'un ESAT sur la commune.

Prochaine CDPPT, vendredi 18 mars 2016.

Le président,
Xavier CADORET

Le secrétaire de séance,
Daniel BOUCULAT

